

V

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1913

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1913 s'élève à fr.	4,976,486 »
Les crédits alloués pour 1912 montent à	4,990,846 »
	14,360 »
DIMINUTION. fr.	

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1913 fr.	4,976,486 »
— 1912	4,940,846 »
	35,640 »
AUGMENTATION. fr.	

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1913 fr.	»
— 1912	50,000 »
	50,000 »
DIMINUTION.	

Soit en moins pour l'exercice 1913. fr.	14,360 »
---	----------

L'augmentation des dépenses ordinaires se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Personnel des bureaux : traitements, indemnités pour travaux extraordinaires et secours.*

Crédit demandé pour 1913 fr.	599,350 »
— alloué pour 1912.	578,360 »
	20,990 »
AUGMENTATION. fr.	

demandée aux fins d'accorder les promotions et augmentations de traitement

NOTE PRELIMINAIRE.

normales et de pourvoir au traitement d'un nouvel emploi d'attaché, dont l'accroissement des affaires ressortissant à la Direction politique a rendu la création indispensable, ainsi qu'à l'accroissement des dépenses du chef de travaux extraordinaires.

ART. 3. — *Matériel.* (Y compris une somme de 1,000 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1913.	fr.	70,000	»
— alloué pour 1912.		75,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	5,000	»

Le crédit de 1912 comprenait une somme de 6,000 francs en charge temporaire destinée à l'ameublement et à l'outillage de l'annexe du Musée commercial établie à Laeken (Tour japonaise); cette allocation est transférée à l'article 20.

La somme de 1,000 francs aujourd'hui inscrite comme charge temporaire au présent article, est destinée au récolement et au nettoyage des collections de la Bibliothèque.

CHAPITRE II.

LÉGATIONS.

ART. 6. — *Traitement des agents diplomatiques, indemnités locales pour frais de représentation et de logement et indemnités à quelques agents non rétribués, etc.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	1,489,000	»
— alloué pour 1912		1,486,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	3,000	»

résultant des modifications suivantes :

1° Promotion du chef de mission à Washington au grade d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire; augmentation de traitement : 5,000 francs;

2° Augmentation de l'indemnité de logement des chefs de mission à Rio de Janeiro et à Berne : ensemble 13,000 francs;

3° Diminution de 15,000 francs sur les traitements des postes de Lisbonne, Tokio et Bucarest, actuellement occupés par des Ministres résidents.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE V.

DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.

ART. 9. — *Traitements et indemnités des chanceliers, des drogmans, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des légations.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	130,780	»
— alloué pour 1912.		32,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	98,280	»

Ce crédit ne concernait précédemment que les chanceliers et les commis de chancellerie; les drogmans, interprètes et autres agents auxiliaires attachés aux légations figuraient à l'article 10, avec ceux des consulats. Il convient de réunir sous un même crédit tout le personnel auxiliaire des légations : à cette fin, une somme de 88,830 francs est transférée de l'article 10 au présent article, dont le libellé est dûment complété.

Le surplus de l'augmentation, soit 9,450 francs, est destiné à des relèvements de traitements et de salaires.

ART. 10. — *Traitements et indemnités des drogmans, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des consulats.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	96,440	»
— alloué pour 1912.		173,070	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	76,630	»

Ce crédit est diminué d'une somme de 88,830 francs, afférente à la rémunération du personnel des légations, transférée à l'article 9; par contre, une somme de 12,200 francs est nécessaire pour le relèvement des traitements de certains agents des consulats et pour la création de nouveaux emplois.

ART. 11. — *Frais de correspondance de l'Administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets, etc. (Y compris une somme de 87,000 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1913	fr.	307,000	»
— alloué pour 1912.		353,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	46,000	»

Le crédit de 1912 comprenait une allocation de 133,000 francs en

NOTE PRELIMINAIRE.

charge temporaire pour des travaux de restauration et d'amélioration à l'hôtel de la légation à Paris; la somme de 87,000 francs est destinée à l'achèvement de ces travaux.

ART. 14. — *Allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service consulaire en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	160,000	»
— alloué pour 1912.		130,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	30,000	»

Il y a lieu de prévoir des indemnités de logement pour les nouveaux postes dont la création est décidée et de relever les indemnités des titulaires de certains postes existants.

CHAPITRE VII.

COMMERCE. — ÉMIGRATION.

ART. 20. — *Bureau officiel de renseignements commerciaux et annexes : échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque. (Y compris une somme de 13,500 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1913	fr.	36,000	»
— alloué pour 1912.		30,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	6.000	»

On propose de remplacer la dénomination de « Musée commercial » par celle de « Bureau officiel de renseignements commerciaux et annexes ». Toutes les dépenses ayant rapport au matériel du service seront désormais imputées sur le présent crédit; toutefois, la consommation de charbon, d'eau, de courant électrique, ainsi que les frais du téléphone, continueront d'être prélevés sur l'article 3 (*Matériel de l'Administration centrale*).

L'allocation en charge temporaire comprend :

1° Une somme de 6,000 francs transférée de l'article 3, laquelle concerne spécialement l'annexe établie dans la Tour japonaise : il s'agit de pourvoir au renouvellement des collections, à l'achat d'échantillons nouveaux et d'ouvrages récents, etc.;

2° Une somme de 7,500 francs destinée à réaliser l'annexion du « Pavillon chinois », voisin de la Tour japonaise, au Bureau de renseignements.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 21. — *Service de l'émigration.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	39,000	»
— alloué pour 1912.		34,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	5,000	»

Des faits récents ont démontré l'opportunité de confier au commissaire et au commissaire adjoint des attributions à certains égards indépendantes, sans compromettre cependant l'unité indispensable du service. Conformément à l'avis unanime de la Commission d'inspection de l'émigration, le Gouvernement a décidé, à cet effet, la création, à titre temporaire, d'un emploi d'inspecteur. L'agent appelé à ces fonctions présiderait à la réorganisation du service sur des bases répondant aux exigences actuelles.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Affaires Étrangères et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1913 est fixé à la somme de quatre millions neuf cent septante-six mille quatre cent quatre-vingt-six francs (4,976,486 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Ciergnon, le 10 octobre 1912.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op voorstel van Onze Ministers van Buitenlandsche Zaken en van Financiën en volgens advies van Onzen Minister-raad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Buitenlandsche Zaken voor het dienstjaar 1913 is vastgesteld op de som van vier millioen negen honderd zes en zeventig duizend vier honderd zes en tachtig frank (4,976,486 frank), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Ciergnon, den 10^e October 1912.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

J. DAVIGNON.

Le Ministre des Finances,

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Buitenlandsche Zaken,**De Minister van Financiën,*

M. LEVIE.

**BEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN
VOOR HET DIENSTJAAR 1913.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.																																	
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.																																				
EERSTE HOOFDSTUK.																																				
HOOFDBEHEER.																																				
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 •																																		
2	Jaarwedde van het personeel der bureelen, vergoedingen voor buitengewone werken en hulpgelden	599,550 •																																		
3	Materieel. (Inbegrepen eene som van 1,000 frank als tijdelijke last.)	70,000 •	735,550 •																																	
4	Geheime uitgaven	15,000 •																																		
5	Aankoop van ecreteekens voor ridderorden	50,000 •																																		
HOOFDSTUK II.																																				
GEZANTSCHAPPEN.																																				
6	Jaarwedden der diplomatieke ambtenaren, plaatselijke toelagen voor kosten van vertegenwoordiging en huisvesting en toelagen aan sommige onbezoldigde ambtenaren. (De Regeering wordt gemachtigd te beschikken, ten gunste van bezoldigde of niet bezoldigde diplomatieke ambtenaren, over de sommen ongebruikt gebleven op de verschillende toekenningen van dit artikel.)																																			
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">Jaarwedde.</th> <th style="width: 30%;">Kosten van vertegenwoordiging en huisvesting.</th> <th style="width: 40%;">TOTAAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a) Duitschland</td> <td style="text-align: right;">21,000 • 50,000 •</td> <td style="text-align: right;">71,000 •</td> </tr> <tr> <td>b) Oostenrijk-Hongarije</td> <td style="text-align: right;">21,000 • 50,000 •</td> <td style="text-align: right;">71,000 •</td> </tr> <tr> <td>c) Brazilië</td> <td style="text-align: right;">16,000 • 28,000 •</td> <td style="text-align: right;">44,000 •</td> </tr> <tr> <td>d) Bulgarië</td> <td style="text-align: right;">16,000 • 11,000 •</td> <td style="text-align: right;">27,000 •</td> </tr> <tr> <td>e) China</td> <td style="text-align: right;">16,000 • 50,000 •</td> <td style="text-align: right;">66,000 •</td> </tr> <tr> <td>f) Denemarken en Noorwegen</td> <td style="text-align: right;">21,000 • 12,000 •</td> <td style="text-align: right;">33,000 •</td> </tr> <tr> <td>g) Spanje</td> <td style="text-align: right;">21,000 • 18,000 •</td> <td style="text-align: right;">39,000 •</td> </tr> <tr> <td>h) Vereenigde-Staten</td> <td style="text-align: right;">21,000 • 45,000 •</td> <td style="text-align: right;">66,000 •</td> </tr> <tr> <td>i) Frankrijk</td> <td style="text-align: right;">21,000 • 40,000 •</td> <td style="text-align: right;">61,000 •</td> </tr> <tr> <td>j) Groot-Brittanje</td> <td style="text-align: right;">21,000 • 50,000 •</td> <td style="text-align: right;">71,000 •</td> </tr> </tbody> </table>	Jaarwedde.	Kosten van vertegenwoordiging en huisvesting.	TOTAAL.	a) Duitschland	21,000 • 50,000 •	71,000 •	b) Oostenrijk-Hongarije	21,000 • 50,000 •	71,000 •	c) Brazilië	16,000 • 28,000 •	44,000 •	d) Bulgarië	16,000 • 11,000 •	27,000 •	e) China	16,000 • 50,000 •	66,000 •	f) Denemarken en Noorwegen	21,000 • 12,000 •	33,000 •	g) Spanje	21,000 • 18,000 •	39,000 •	h) Vereenigde-Staten	21,000 • 45,000 •	66,000 •	i) Frankrijk	21,000 • 40,000 •	61,000 •	j) Groot-Brittanje	21,000 • 50,000 •	71,000 •	
Jaarwedde.	Kosten van vertegenwoordiging en huisvesting.	TOTAAL.																																		
a) Duitschland	21,000 • 50,000 •	71,000 •																																		
b) Oostenrijk-Hongarije	21,000 • 50,000 •	71,000 •																																		
c) Brazilië	16,000 • 28,000 •	44,000 •																																		
d) Bulgarië	16,000 • 11,000 •	27,000 •																																		
e) China	16,000 • 50,000 •	66,000 •																																		
f) Denemarken en Noorwegen	21,000 • 12,000 •	33,000 •																																		
g) Spanje	21,000 • 18,000 •	39,000 •																																		
h) Vereenigde-Staten	21,000 • 45,000 •	66,000 •																																		
i) Frankrijk	21,000 • 40,000 •	61,000 •																																		
j) Groot-Brittanje	21,000 • 50,000 •	71,000 •																																		

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.			MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Traitement.	Frais de représentation et de logement.	TOTAL.		
k) Grèce	16,000 »	11,000 »	27,000 »	1,489,000 »	1,489,000 »
l) Italie	21,000 »	25,000 »	46,000 »		
m) Japon	16,000 »	20,000 »	36,000 »		
n) Grand-Duché de Luxembourg	21,000 »	4,000 »	25,000 »		
o) Maroc	16,000 »	12,000 »	28,000 »		
p) Mexique	16,000 »	20,000 »	36,000 »		
q) Pays-Bas	21,000 »	25,000 »	46,000 »		
r) Perse	16,000 »	20,000 »	36,000 »		
s) Portugal	16,000 »	12,000 »	28,000 »		
t) Roumanie	16,000 »	13,000 »	29,000 »		
u) Russie	21,000 »	50,000 »	71,000 »		
v) Saint-Siège	21,000 »	19,000 »	40,000 »		
w) Serbie	21,000 »	11,000 »	32,000 »		
x) Suède	21,000 »	12,000 »	33,000 »		
y) Suisse	21,000 »	11,000 »	32,000 »		
z) Turquie	21,000 »	20,000 »	41,000 »		
Traitement d'un chef de mission occupant le poste d'agent et consul général au Caire	16,000 »	12,000 »	28,000 »		
Traitements des conseillers et secrétaires .	300,000 »	»	300,000 »		
Augmentations éventuelles aux agents pro- mûs dans l'année. Indemnités tempo- raires à des agents diplomatiques, en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national ou imposées par une situation monétaire ou économique onéreuse dans le pays de leur résidence	46,000 »	»	46,000 »		
	858,000 »	631,000 »	1,489,000 »		
CHAPITRE III.					
CONSULATS.					
7	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi			1,376,900 »	1,376,900 »
CHAPITRE IV.					
FRAIS DE VOYAGE.					
8	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'Administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses			200,000 »	200,000 »

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BUITENL. ZAKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.			BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	Jaarwedde.	Kosten van vertegenwoor- diging en huisvesting.	TOTAAL.		
A) Griekenland	16,000 »	11,000 »	27,000 »	1,489,000 »	1,489,000 »
f) Italië	21,000 »	25,000 »	46,000 »		
m) Japan	16,000 »	20,000 »	36,000 »		
n) Groothertogdom Luxemburg	21,000 »	4,000 »	25,000 »		
o) Marokko	16,000 »	12,000 »	28,000 »		
p) Mexico	16,000 »	20,000 »	36,000 »		
q) Nederland	21,000 »	25,000 »	46,000 »		
r) Perzië	16,000 »	20,000 »	36,000 »		
s) Portugal	16,000 »	12,000 »	28,000 »		
t) Rumenië	16,000 »	13,000 »	29,000 »		
u) Rusland	21,000 »	50,000 »	71,000 »		
v) Heilige-Stoel	21,000 »	19,000 »	40,000 »		
w) Servië	21,000 »	11,000 »	32,000 »		
x) Zweden	21,000 »	12,000 »	33,000 »		
y) Zwitserland	21,000 »	11,000 »	32,000 »		
z) Turkije	21,000 »	20,000 »	41,000 »		
Jaarwedde van een gevolmachtigd minister, die den post van agent en consul generaal te Cairo bekleedt	16,000 »	12,000 »	28,000 »		
Jaarwedden der gezantschapsraadsheeren en secretarissen	300,000 »	»	300,000 »		
Vuorkomende opslag aan in het jaar te bevorderen ambtenaren. Tijdelijke toelagen aan diplomatieke ambtenaren in vergoeding voor buitengewone lasten in het belang van den nationalen handel gedragen, of door eenen bezaarden munt- of staathuishoudkundigen toestand in het land hunner residentie opgelegd	46,000 »	»	46,000 »		
	858,000 »	651,000 »	1,489,000 »		
HOOFDSTUK III.					
CONSULATEN.					
7	Jaarwedden der consulaire ambtenaren en vergoedingen aan enkele onbezoldigde agenten, met de bevoegdheid, voor de Regeering, om de ongebruikt gebleven sommen tot een beloop van 50,000 fra. k aan de consulaire rondreizen te besteden			1,376,900 »	1,376,900 »
HOOFDSTUK IV.					
REISKOSTEN.					
8	Reiskosten voor agenten van den buitendienst en van het Hoofdbeheer, kosten van koeriers, rijdende hoden, verschillende reizen			200,000 »	200,000 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
CHAPITRE V.				
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.				
9	Traitements et indemnités des chanciers, des drogman, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des légations	150,780	858,520	
10	Traitements et indemnités des drogman, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des consulats	96,440		
11	Frais de correspondance de l'Administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; entretien et ameublement des hôtels appartenant à l'État servant d'habitation aux agents diplomatiques et consulaires; dépenses diverses concernant les dits hôtels; frais extraordinaires et accidentels. (Y compris une somme de 87,060 francs en charge temporaire)	507,000		
12	Secours provisoires à des Belges se trouvant sans ressources à l'étranger; frais éventuels de rapatriement; subsides aux établissements hospitaliers belges fondés en pays étrangers.	15,000		
13	Frais de chancellerie.	32,000		
14	Allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service consulaire en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national	160,000		
15	Garde militaire de la Légation belge à Pékin (y compris les avances faites à titre de frais de voyage à des militaires s'embarquant pour la Chine, ainsi que celles relatives au solde de primes payées dans le même but aux soldats rentrant en Belgique, à l'expiration de leur engagement)	117,300		
CHAPITRE VI.				
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ, DÉPENSES DIVERSES.				
16	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour travaux extraordinaires, pour frais de maladie et de funérailles, etc. — Dépenses imprévues non libellées au Budget	100,000		104,700
17	Quote-part de la Belgique, pour la dernière des années écoulées, dans les frais du Bureau international de la Cour permanente d'arbitrage	4,000		
18	Quote-part de la Belgique, pour l'antépénultième des années écoulées, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves.	700		
CHAPITRE VII.				
COMMERCE. — ÉMIGRATION.				
19	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consulaire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	112,000	208,016	
20	Bureau officiel de renseignements commerciaux et annexes: échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque. (Y compris une somme de 13,500 francs en charge temporaire.)	36,000		
21	Service de l'émigration	39,000		
22	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers	7,516		
23	Quote-part de la Belgique dans les frais du Bureau permanent et de la Commission internationale des sucres	3,500		
24	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international.	10,000		

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BUITENL. ZAKEN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.	
HOOFDSTUK V.				
VERSCHILLENDE UITGAVEN BETREFFENDE DE GEZANTSCHAPPEN EN CONSULATEN.				
9	Jaarwedden en vergoedingen voor de kanseliers, dragomans, vertolkers en voor het bestuurlijk en het ondergeschikt personeel der gezantschappen	130,780	858,520	
10	Jaarwedden en vergoedingen voor dragomans, vertolkers en voor het bestuurlijk en het ondergeschikt personeel der consulaten	96,440		
11	Kosten van briefwisseling van het Hoofdbeheer met de agentschappen, alsmede van briefwisseling onder deze; aankoop en onderhoud van vlaggen, wapenborden, zegels, stempels; aankoop, afschrift en vertaling van stukken; onderhoud en meubilering der huizingen welke aan den Staat toebehooren en tot woonst dienen aan de diplomatische en consulaire agenten; verschillende uitgaven betrekkelijk die huizingen; buitengewone en toevallige kosten. (Inbegrepen eene som van 87,000 frank als tijdelijke last.)	507,000		
12	Voorloopige hulpelden aan Belgen die zich zonder middelen van bestaan in den vreemde bevinden; mogelijke kosten van overbrenging naar het vaderland; toelagen aan de Belgische gestichten van barmhartigheid in vreemde landen opgericht	15,000		
13	Kanselarijcosten.	52,000		
14	Buitengewone en tijdelijke verleeningen aan agenten van den consulaire dienst in vergoeding van uitzonderlijk op hen genomen lasten in 't belang van den nationale koophandel.	160,000		
15	Militaire wacht van het Belgisch gezantschap, te Peking (met inbegrip der voorschotten getaan als reiskosten aan militairen die zich naar China inschepen, alsook der voorschotten betrekkelijk het saldo van premieën met hetzelfde inzicht betaald aan soldaten welke na afloop van hunnen diensttijd naar België terugkeeren)	117,500		
HOOFDSTUK VI.				
BUITENGEWONE ZENDINGEN, WACHTGELDEN, VERSCHILLENDE UITGAVEN.				
16	Buitengewone zendingen, wachtgelden, vergoedingen voor buitengewone werken, kosten van ziekte en van begrafenissen, enz. — Onvoorzene uitgaven niet afzonderlijk vermeld op de Begrooting.	100,000		104,700
17	Aandeel van België, voor het laatste der verloopen jaren, in de kosten van het Internationaal Bureel van het Bestendig Hof van arbitrage	4,000		
18	Aandeel van België, voor het tweede vóórlaatste der verloopen jaren, in de kosten van het Bijzonder Bureel voor de uitwisseling van bescheiden en inlichtingen over den slavenhandel	700		
HOOFDSTUK VII.				
KOOPHANDEL. — LANDVERHUIZING.				
19	Verschiedende kosten en aanmoedigingen voor den koophandel; aankoop van bescheiden over koophandel; uitgave van de <i>Consulaire Verzameling</i> en van andere werken, waarbij de koophandel en de nijverheid belang hebben	112,000	208,016	
20	Officieel kantoor voor handelsinlichtingen en aanhoorigheden: stalen; meubelen en materieel; tijdschriften; boekery. (Inbegrepen eene som van 13,500 frank als tijdelijke last.)	36,000		
21	Dienst der landverhuizing.	39,000		
22	Aandeel van België in de kosten der Internationale Vereeniging voor de uitgave der toltarieven	7,516		
23	Aandeel van België in de kosten van het Bestendig Bureel en van de Internationale Commissie voor de suiker	3,500		
24	Jaarwedde van eenen Belgischen ambtenaar bij het Internationaal Koloniaal Instituut	10,000		

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VIII.			
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.			
25	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif</i>). . .	2,000 »	
26	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents sans nomination à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse; secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime.	3,000 »	6,000 »
27	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. fr.			4,976,486 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 10 octobre 1912.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

J. DAVIGNON.

Le Ministre des Finances,

M. LEVIE.

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BUITENL. ZAKEN (VERVOLG)

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VIII.			
PENSIOENEN, HULPGELDEN EN ACHTERSTALLIGE SCHULDVORDERINGEN.			
25	Eerste termijn van de des voorkomend te verleenen pensioenen. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	2,000 *	
26	Verleening van hulpgelden, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten of onbenoemde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden; verleening van hulpgelden, in uitzonderlijke omstandigheden, aan diegene dier personen die een gering pensioen genieten	5,000 »	6,000 »
27	Achterstallige schuldvorderingen der vorige jaren die niet konden vereffend worden op de Begrooting van het jaar, waarop zij betrekking hebben	1,000 *	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN. . fr.			4,976,486 »

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 10^{en} October 1912.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Buitenlandsche Zaken,

J. DAVIGNON.

De Minister van Financiën,

M. LEVIE.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1913

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																					
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																																							
CHAPITRE 1^{er}.																																																																							
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																							
1		Traitement du Ministre.																																																																					
		<i>Personnel des bureaux; traitements, indemnités pour travaux extraordinaires et secours :</i>																																																																					
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;">GRADES.</th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Nombre d'agents du même grade.</th> <th style="width: 20%; text-align: center;">MONTANT de la DÉPENSE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaire général</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">14,400 »</td> </tr> <tr> <td>Directeurs généraux</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">49,500 »</td> </tr> <tr> <td>Chef du cabinet</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">9,500 »</td> </tr> <tr> <td>Directeurs</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">51,800 »</td> </tr> <tr> <td>Chefs de division</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: right;">72,850 »</td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td> <td style="text-align: center;">14</td> <td style="text-align: right;">79,940 »</td> </tr> <tr> <td>Sous-chefs de bureau } Commis de 1^{re} classe } Commis de 2^e et de 3^e classes }</td> <td style="text-align: center;">12</td> <td style="text-align: right;">58,970 »</td> </tr> <tr> <td>Économe</td> <td style="text-align: center;">24</td> <td style="text-align: right;">70,440 »</td> </tr> <tr> <td>Expéditionnaires, attachés et surnuméraires</td> <td style="text-align: center;">28</td> <td style="text-align: right;">75,050 »</td> </tr> <tr> <td>Huissier de cabinet</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">3,240 »</td> </tr> <tr> <td>Huissier de salle</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">9,000 »</td> </tr> <tr> <td>Messagers</td> <td style="text-align: center;">22</td> <td style="text-align: right;">47,885 »</td> </tr> <tr> <td>Classeur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,450 »</td> </tr> <tr> <td>Garde du mobilier</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,450 »</td> </tr> <tr> <td>Fentiers</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">7,575 »</td> </tr> <tr> <td>Nettoyonses</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: right;">8,700 »</td> </tr> <tr> <td>Concierges</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">2,940 »</td> </tr> <tr> <td>Lingère</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">800 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Salaires des gens de peine temporaires</td> <td style="text-align: right;">4,460 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Indemnités pour travaux extraordinaires et secours</td> <td style="text-align: right;">14,200 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Fonds destiné aux nécessités imprévues</td> <td style="text-align: right;">6,000 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL .fr.</td> <td style="text-align: right;">599,550 .</td> </tr> </tbody> </table>	GRADES.	Nombre d'agents du même grade.	MONTANT de la DÉPENSE	Secrétaire général	1	14,400 »	Directeurs généraux	4	49,500 »	Chef du cabinet	1	9,500 »	Directeurs	5	51,800 »	Chefs de division	10	72,850 »	Chefs de bureau	14	79,940 »	Sous-chefs de bureau } Commis de 1 ^{re} classe } Commis de 2 ^e et de 3 ^e classes }	12	58,970 »	Économe	24	70,440 »	Expéditionnaires, attachés et surnuméraires	28	75,050 »	Huissier de cabinet	1	3,240 »	Huissier de salle	3	9,000 »	Messagers	22	47,885 »	Classeur	1	2,450 »	Garde du mobilier	1	2,450 »	Fentiers	5	7,575 »	Nettoyonses	10	8,700 »	Concierges	5	2,940 »	Lingère	1	800 »	Salaires des gens de peine temporaires		4,460 »	Indemnités pour travaux extraordinaires et secours		14,200 »	Fonds destiné aux nécessités imprévues		6,000 »	TOTAL .fr.		599,550 .
GRADES.	Nombre d'agents du même grade.	MONTANT de la DÉPENSE																																																																					
Secrétaire général	1	14,400 »																																																																					
Directeurs généraux	4	49,500 »																																																																					
Chef du cabinet	1	9,500 »																																																																					
Directeurs	5	51,800 »																																																																					
Chefs de division	10	72,850 »																																																																					
Chefs de bureau	14	79,940 »																																																																					
Sous-chefs de bureau } Commis de 1 ^{re} classe } Commis de 2 ^e et de 3 ^e classes }	12	58,970 »																																																																					
Économe	24	70,440 »																																																																					
Expéditionnaires, attachés et surnuméraires	28	75,050 »																																																																					
Huissier de cabinet	1	3,240 »																																																																					
Huissier de salle	3	9,000 »																																																																					
Messagers	22	47,885 »																																																																					
Classeur	1	2,450 »																																																																					
Garde du mobilier	1	2,450 »																																																																					
Fentiers	5	7,575 »																																																																					
Nettoyonses	10	8,700 »																																																																					
Concierges	5	2,940 »																																																																					
Lingère	1	800 »																																																																					
Salaires des gens de peine temporaires		4,460 »																																																																					
Indemnités pour travaux extraordinaires et secours		14,200 »																																																																					
Fonds destiné aux nécessités imprévues		6,000 »																																																																					
TOTAL .fr.		599,550 .																																																																					
		<i>Matériel (y compris une somme de 1,000 francs en charge temporaire) :</i>																																																																					
a.		Chauffage et éclairage fr. 24,450 »																																																																					
b.		Entretien des locaux, achat et entretien de meubles 14,850 »																																																																					
c.		Bibliothèque; journaux; collections du Bureau de législation étrangère 14,500 »																																																																					
d.		Fournitures de bureau, impressions, imprimés, manuscrits, cartes et reliures non destinés à la Bibliothèque et au Bureau de législation étrangère; port et affranchissement de la correspondance avec l'intérieur; frais de courses entre l'Administration centrale et l'annexe du Bureau officiel des renseignements commerciaux et annexes à Lucken; menus frais, etc. 16,200 »																																																																					
5																																																																							
4		Fonds secrets.																																																																					
3		Achat de décorations d'ordres de chevalerie																																																																					
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}.		.fr.																																																																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
599,350 »	578,360 »	20,990 »	»	519,627 49	512,049 71	
70,000 »	75,000 »	»	5,000 »	84,000 »	92,895 85	
15,000 »	15,000 »	»	»	15,000 »	15,000 »	
50,000 »	50,000 »	»	»	70,000 »	50,000 »	
735,350 »	717,560 »	20,990 »	5,000 »	707,627 49	668,945 54	
AUGMENTATION. . . fr.		15,990 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE II.			
LÉGATIONS.			
<i>Traitements des agents diplomatiques, indemnités locales pour frais de représentation et de logement et indemnités à quelques agents non rétribués.</i>			
(Le Gouvernement est autorisé à disposer, en faveur d'agents diplomatiques rétribués ou non rétribués, des sommes restées sans emploi sur les diverses allocations du présent article.)			
		Traitements	Frais de représen- tation et de logement.
a.	ALLEMAGNE	1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	21,000 » 30,000 »
b.	AUTRICHE-HONGRIE.	1 — —	21,000 » 50,000 »
c.	BÉSIL	1 Ministre résident	16,000 » 28,000 »
d.	BULGARIE	1 — —	16,000 » 11,000 »
e.	CHINE	1 — —	16,000 » 30,000 »
f.	DANEMARK ET NOR- VÈGE.	1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	21,000 » 12,000 »
g.	ESPAGNE.	1 — —	21,000 » 18,000 »
h.	ÉTATS-UNIS.	1 — —	21,000 » 45,000 »
i.	FRANCE	1 — —	21,000 » 40,000 »
j.	GRANDE-BRETAGNE	1 — —	21,000 » 50,000 »
k.	GRÈCE	1 Ministre résident	16,000 » 11,000 »
l.	ITALIE	1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire	21,000 » 25,000 »
m.	JAPON	1 Ministre résident	16,000 » 20,000 »
n.	GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.	1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	21,000 » 4,000 »
o.	MAROC	1 Ministre résident	16,000 » 12,000 »
p.	MEXIQUE	1 — —	16,000 » 20,000 »
q.	PAYS-BAS	1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	21,000 » 25,000 »
r.	PERSE	1 Ministre résident	16,000 » 20,000 »
s.	PORTUGAL	1 — —	16,000 » 12,000 »
t.	ROUMANIE	1 — —	16,000 » 13,000 »
u.	RUSSIE	1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	21,000 » 50,000 »
v.	SAINT-SIÈGE	1 — —	21,000 » 19,000 »
w.	SERBIE	1 — —	21,000 » 11,000 »
x.	SUÈDE	1 Ministre résident	21,000 » 12,000 »
y.	SUISSE	1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	21,000 » 11,000 »
z.	TURQUIE.	1 — —	21,000 » 20,000 »
a'.	Traitements des conseillers et secrétaires		16,000 » 12,000 »
b'.	Augmentations éventuelles aux agents promus dans l'année. — Indemnités temporaires à des agents diplomatiques en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national ou imposées par une situation monétaire ou économique onéreuse dans le pays de leur résidence		
c'.			
TOTAL DU CHAPITRE II.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
71,000	71,000	"	"	71,000	71,000	"
71,000	71,000	"	"	71,000	71,000	"
44,000	56,000	8,000	"	56,000	56,000	"
27,000	27,000	"	"	"	"	"
46,000	46,000	"	"	46,000	46,000	"
53,000	53,000	"	"	53,000	53,000	"
39,000	39,000	"	"	39,000	39,000	"
66,000	61,000	5,000	"	66,000	66,000	"
61,000	61,000	"	"	61,000	61,000	"
71,000	71,000	"	"	71,000	71,000	"
27,000	27,000	"	"	27,000	27,000	"
46,000	46,000	"	"	46,000	46,000	"
56,000	41,000	"	5,000	41,000	41,000	"
25,000	25,000	"	"	20,000	20,000	"
28,000	28,000	"	"	28,000	28,000	"
56,000	56,000	"	"	56,000	56,000	"
46,000	46,000	"	"	46,000	46,000	"
36,000	36,000	"	"	56,000	56,000	"
28,000	53,000	"	5,000	53,000	53,000	"
29,000	34,000	"	5,000	54,000	54,000	"
71,000	71,000	"	"	71,000	71,000	"
40,000	40,000	"	"	40,000	40,000	"
52,000	52,000	"	"	52,000	52,000	"
55,000	33,000	"	"	28,000	28,000	"
52,000	27,000	5,000	"	27,000	27,000	"
41,000	41,000	"	"	41,000	41,000	"
28,000	28,000	"	"	28,000	28,000	"
300,000	500,000	"	"	300,000	205,185 53	
46,000	46,000	"	"	46,000	14,000	"
1,489,000	1,486,000	18,000	15,000	1,454,000	1,527,185 53	
AUGMENTATION . . . fr.		5,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
CONSULATS.		
7	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE VOYAGE.		
8	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'Administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
CHAPITRE V.		
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
9	»	Traitements et indemnités des chanceliers, des drogmans, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des légations
10	»	Traitements et indemnités des drogmans, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des consulats
11	»	Frais de correspondance de l'Administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; entretien et ameublement des hôtels appartenant à l'État servant d'habitation aux agents diplomatiques et consulaires; dépenses diverses concernant les dits hôtels (c); frais extraordinaires et accidentels. (Y compris une somme de 87,000 francs en charge temporaire.)
12	»	Secours provisoires à des Belges se trouvant sans ressources à l'étranger; frais éventuels de rapatriement; subsides aux établissements hospitaliers belges fondés en pays étrangers.
13	»	Frais de chancellerie
14	»	Allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service consulaire en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national
<i>Garde militaire de la légation belge à Pékin :</i>		
	a.	Traitement et solde fr. 56,887 50
	b.	Entretien et subsistance 50,400 »
15	c.	Entretien de l'habillement, de l'équipement, frais d'administration et indemnités pour travaux extraordinaires 4,500 »
	d.	Frais de maladie, d'entretien du casernement, du couchage, etc. 5,312 50
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ, DÉPENSES DIVERSES.		
16	»	Missions extraordinaires; frais relatifs aux traités et conventions; traitements d'inactivité; frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés de l'Administration centrale; indemnités à des agents autres que ceux de l'Administration centrale, pour travaux extraordinaires ou situation malheureuse résultant de circonstances indépendantes de leur volonté; dépenses imprévues non libellées au Budget
17	»	Quote-part de la Belgique, pour la dernière des années écoulées, dans les frais du Bureau international de la Cour permanente d'arbitrage.
18	»	Quote-part de la Belgique, pour l'antépénultième des années écoulées, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
a) 4,576,900	4,576,900	»	»	1,176,900	1,177,081 39	a) Voir tableau à la page 28
1,376,900	1,376,900	»	»	1,176,900	1,177,081 39	
200,000	200,000	»	»	290,000	547,381 92	
200,000	200,000	»	»	290,000	547,381 92	
b) 150,780	32,500	98,280	»	25,000	21,000	b) Voir tableau à la page 29.
b) 96,440	175,070	»	76,630	176,650	154,727 26	
307,000	553,000	»	46,000	573,284 86	282,010 84	c) Hôtels à Paris, Constantinople, Tokio, Séoul, Shanghai, Peking et Téhéran.
45,000	45,000	»	»	15,547 42	9,066 65	
d) 52,000	52,000	»	»	32,000	26,000	d) Allemagne 3,500 Autriche-Hongrie 2,000 Chine 2,000 France 3,500 Grande-Bretagne 2,000 Italie 2,000 Japon 2,000 Pays-Bas 3,000 Russie 2,000 Turquie 3,000 États-Unis 2,000 Suppléments d'indemnité pour charges extraordinaires 5,000
160,000	130,000	50,000	»	160,000	68,437 47	
447,300	117,500	»	»	78,220	73,422 29	
858,520	852,870	128,280	122,650	860,502 28	654,684 51	Fr. 32,000
AUGMENTATION. . fr.		5,650				
100,000	100,000	»	»	96,000	113,486 67	
4,000	4,000	»	»	4,000	1,902 27	
700	700	»	»	700	569 60	
104,700	104,700	»	»	100,700	115,958 54	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
COMMERCE. — ÉMIGRATION.		
19	»	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consulaire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie
20	»	Bureau officiel de renseignements commerciaux et annexes; échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque. (<i>Y compris une somme de 13,500 francs en charge temporaire</i>)
21	»	Service de l'émigration
22	»	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers
23	»	Quote-part de la Belgique dans les frais du Bureau permanent et de la Commission internationale des sucres.
24	»	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.		
25	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
26	»	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime.
27	»	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IX.		
SERVICES DIVERS.		
»	»	Contribution de la Belgique à l'édification du Palais de la Paix à La Haye. Frais d'acquisition de portes en fer forgé ornées de bronze (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Secours aux victimes des inondations en France (<i>pour mémoire</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
112,000 »	112,000 »	»	»	112,000 »	102,285 96	
56,000 »	30,000 »	6,000	»	30,200 »	27,876 88	
59,000 »	34,000 »	5,000	»	34,000 »	29,202 74	
7,516 »	7,516 »	»	»	6,833 »	6,835 »	
3,500 »	3,500 »	»	»	5,500 »	3,500 »	
10,000 »	10,000 »	»	»	10,000 »	10,000 »	
208,016 »	197,016 »	11,000	»	196,833 »	179,698 55	
AUGMENTATION. . fr.		11,000				
2,000 »	2,000 »	»	»	2,000 »	4,641 75	
3,000 »	3,000 »	»	»	3,000 »	1,774 20	
1,000 »	1,000 »	»	»	1,000 »	849 87	
6,000 »	6,000 »	»	»	6,000 »	7,265 82	
»	50,000 »	»	50,000	»	»	
»	»	»	»	»	(¹) 25,000 »	(¹) Loi du 13 mai 1910.
»	50,000 »	»	50,000	»	25,000 »	
DIMINUTION. . fr.		50,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h1>Récapitulation.</h1>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Légations
III.	Consulats.
IV.	Frais de voyage
V.	Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.
VI.	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, dépenses diverses.
VII.	Commerce. — Émigration
VIII.	Pensions, secours et créances arriérées
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
IX.	Services divers (<i>pour mémoire</i>)
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
733,350 »	717,360 »	15,990 »	»	707,627 49	668,943 54	
1,489,000 »	1,486,000 »	5,000 »	»	1,484,000 »	1,527,183 55	
1,376,900 »	1,376,900 »	»	»	1,176,900 »	1,177,084 39	
200,000 »	200,000 »	»	»	290,000 »	347,581 92	
858,520 »	852,870 »	5,650 »	»	860,502 28	634,684 51	
104,700 »	104,700 »	»	»	100,700 »	115,958 54	
208,016 »	197,016 »	11,000 »	»	196,533 »	179,698 55	
6,000 »	6,000 »	»	»	6,000 »	7,263 82	
»	50,000 »	»	50,000 »	»	23,000 »	
4,976,486 »	4,990,846 »	35,640 »	50,000 »	4,792,262 77	4,483,197 60	

DIMINUTION . . . fr.

14,360 »

NOTE (a) DE LA PAGE 25.

PAYS.	RÉSIDENCES.	QUALITÉS.	TRAITEMENTS.
Allemagne	Brême. Cologne.	Consul général. Consul général.	25,000 » 25,000 »
Argentine (République).	Buenos-Ayres.	Consul général, Envoyé extraordi- naire et Ministre Plénipotentiaire.	26,000 » (g) 8,000 »
Bolivie	La Paz de Ayacucho.	Consul général chargé d'affaires.	26,000 » (b)
Brésil	Saint-Paul.	Consul général.	5,000 » (c)
Chili	Santiago.	Consul général, Envoyé extraordi- naire et Ministre Plénipotentiaire.	24,000 » 25,000 » (d) 8,000 »
Chine	Hankow.	Consul.	22,000 » (c)
—	Hong-Kong.	Consul.	22,000 » (a)
—	Shanghai.	Consul général.	52,000 » (h)
—	Tientsin.	Consul général.	24,000 » (e)
Colombie	Bogota	Consul général chargé d'affaires.	26,000 » 5,000 »
Cuba (République de)	La Havane.	Consul général, Ministre résident.	29,000 » 5,000 »
Espagne	Barcelone.	Consul général.	25,000 »
Espagne (Possessions)	Sainte-Croix de Ténériffe.	Consul général.	22,000 »
États-Unis d'Amérique	Nouvelle-Orléans.	Consul.	18,000 » (b)
— —	Philadelphie.	Consul général.	28,000 »
— —	Sau-Francisco.	Consul.	18,000 » (b)
— (Iles Philippines)	Manille.	Consul général.	22,000 » (c)
France (Possessions)	Tunis.	Consul général.	28,000 »
Grande-Bretagne	Londres.	Consul général	22,000 » (a i)
— (Australie)	Melbourne.	Consul général.	24,000 » (a)
— (—)	Sydney	Consul.	18,000 » (j)
— (Canada)	Ottawa.	Consul général.	22,000 » (e)
— (Indes britanniques).	Bombay.	Consul.	3,000 » 22,000 » (c)
— —	Calcutta.	Consul.	22,000 » (c)
— (Afrique australe)	Johannesburg.	Consul général.	24,000 » (f)
Guatemala	Guatemala.	Consul général, Ministre résident.	50,000 » 5,000 »
Italie	Milan.	Consul général.	24,000 » (r)
Japon	Kobe.	Consul.	22,000 » (e)
—	Yokohama.	Consul général.	26,000 » (a)
— (Corée)	Séoul.	Consul général.	24,000 » (h)
Maroc	Tanger.	Consul général.	27,000 »
Pays-Bas	Rotterdam.	Consul.	14,000 »
— (Indes néerlandaises)	Batavia.	Consul.	22,000 » 50,000 »
Pérou	Lima.	Consul général, Ministre résident.	5,000 »
Russie	Kharkow.	Consul général.	18,000 » (e)
—	Moscou.	Consul général.	20,000 » (e)
Siam	Bangkok.	Consul général, Ministre résident.	50,000 » (c) 8,000 »
Turquie	Smyrne.	Consul général.	20,000 » (a)
Égypte	Alexandrie.	Consul.	18,000 » (b)
Venezuela	Caracas.	Consul général, Ministre résident.	51,000 » 5,000 »
Traitements des vice-consuls : 3 au traitement de 9,000 francs; 15 au traitement de 8,000 francs; 6 au traitement de 7,000 francs; 10 au traitement de 6,000 francs			235,000 »
Explorations			50,000 »
Indemnités d'intérim aux vice-consuls de carrière et indemnités à quelques agents non rétribués			11,900 »
Traitements à prévoir pour les nouveaux postes consulaires.			
Grande-Bretagne : Uganda-Eutebbe. Consul			22,000 »
Haïti : Port-au-Prince. Chargé d'affaires			29,000 »
Uruguay : Montevideo. Ministre résident			27,000 »
			78,000 »
			1,376,900 »

(a) En plus une indemnité de logement de 2,000 fr.

(b) Id. id. id. 3,000 fr.

(c) Id. id. id. 4,000 fr.

(d) Id. id. id. 5,000 fr.

(e) Id. id. id. 6,000 fr.

(f) En plus une indemnité de logement de 10,000 fr.

(g) Id. id. id. 37,000 fr.

(h) Outre la jouissance d'un hôtel.

(i) Outre la jouissance d'une chancellerie.

(j) En plus une indemnité de logement de 2,500 fr.

